Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260213-C_2026_0009-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

N° de délibération
C-2026/0009

L'an deux mille vingt-six, le 12 Février à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Janvier 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme CADIO Claire - Mr COLLET Jacques – Mme Mr AUDRAIN Christophe

ABSENT EXCUSE : Mr Yannick GUILLEMET ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mr ARS Bertrand ayant donné pouvoir à Mr Jacques COLLET – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Christophe AUDRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES DU SECTEUR DE ROHAN

Par délibération N°C-2021/10053, la Commune de BREHAN a adhéré au projet de mise en réseau des médiathèques de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Réguiny, Radenac, Rohan et Saint-Gérand-Croixanvec qui a vu le jour sous la dénomination « Le point-virgule »

Une nouvelle convention de partenariat a été établi pour le fonctionnement du réseau. Elle fixe les modalités de fonctionnement du réseau :

- La mise en commun des fonds
- L'harmonisation des tarifs et des heures d'ouvertures
- La mutualisation des moyens : logiciel, formations
- Le développement des animations et des actions culturelles

Le Conseil Municipal de BREHAN, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat pour la mise en réseau des médiathèques de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Réguiny, Radenac, Rohan et Saint-Gérand-Croixanvec

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de Bréhan pour la mise en œuvre du projet et l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 17 février 2026
Le Maire